



# GAZETTE

## ROYALE D'HAYTI,

Du 9 Novembre 1815, l'An douzième de l'Indépendance.

Peuple as-tu donc des yeux pour ne point voir ?

### Nouvelles Preuves de la Trahison de PETION.

#### REFLEXIONS

*Sur les Moyens à employer pour éteindre la Guerre civile sans effusion de Sang.*

LA trahison manifeste de Pétion envers le peuple haytien, ses trames liberticides totalement découvertes, le forcent maintenant à garder le plus profond silence sur les faits dont il est accusé; confondu par la force de la vérité, il voudrait se détourner l'orage, mais grande sur sa tête trop coupable; mais nous ne laisserons pas ce traître dévorer dans le silence les fruits amers de ses perfides complots; ce n'est pas assez que sa conscience bourrelée par ses crimes soit assiégée par les remords, il faut encore le poursuivre, et en divulgant ses nouveaux attentats, le forcer de sortir de cet état de stupeur où sa perfidie l'a plongé: nous prenons l'engagement solennel de ne jamais cesser de le poursuivre, qu'il n'ait subi le châtement dû à ses nombreux forfaits.

Avant que de rentrer encore dans les détails des nouvelles preuves de la trahison de Pétion que nous avons reçues de Londres, nous devons rappeler à nos concitoyens ce passage d'un écrit fait au Port-au-Prince, sous la rubrique de Pétion, intitulé: *Le Peuple de la République d'Hayti A Messieurs Vastey et Limonade*, dans lequel il s'écrie, avec ce ton de jactance qu'il voudrait prendre pour tâcher d'en imposer: *C'est au moment où la voix publique s'expliquera que vous serez confondus sur notre prétendu traité avec Bonaparte par Tapiau et la mission du citoyen Liot, sur l'intention des voyages des citoyens Garbage et Méroné, et surtout l'échafaudage criminel que vous avez entassé pour nous subvertir avant que ces précieux renseignements qui ne tarderont pas à arriver ne décident de la paix ou de la guerre.*

Lorsque nous avons mis sous les yeux du public les preuves les plus multipliées sur la trahison de Pétion, nous l'avons sommé suivant sa promesse d'avoir à nous donner ces précieux renseignements: bien loin de tenir sa parole, il affecte de garder le plus profond silence, pour des raisons qu'il est aisé de concevoir; mais nous qui n'avons pas les mêmes motifs que lui pour garder le tacet, et qui au contraire sont intéressés à faire connaître au peuple la vérité, fort de la bonté et de la justice de notre cause, nous allons encore descendre dans l'arène; et puisque Pétion s'obstine

à se taire sur l'objet de la mission de ce Garbage, et qu'il hésite à nous donner ces précieux renseignements qui devaient décider de la paix ou de la guerre; nous nous empressons pour lui d'en instruire le public.

Ce Garbage est mort dans le mois de Juillet dernier, dans un petit village appelé Pentonville à la porte de Londres, de la consomption dont il était attaqué depuis long-temps; après le retour de Bonaparte à Paris, dans le mois de Mai 1815, Garbage arriva avec plusieurs papiers et lettres, que de Paris à vue, la navigation, les arts et Pétion, d'octroyer à S. M. Louis XVIII une somme de 10 pour cent sur tous les produits coloniaux *ad valorem*, qui seraient exportés de cette partie d'Hayti, aussi long-temps que Sa Majesté resterait exilée de son trône; cette somme étant offerte pour qu'elle pût indemniser ou gratifier les colons de Saint Domingue, et dans le cas d'une seconde restauration de réduire cette contribution, redevance ou don gratuit, à 5 pour cent seulement, toujours applicable au soulagement des ex-colons, comme une compensation de l'aliénation provisoire de leurs terrains, bâtimens et mobiliers, etc.; au moyen de ce tribut, S. M. Louis XVIII lui aurait reconnu une espèce d'indépendance, l'administration intérieure.

Cette note de Garbage, toute rampante et humiliante qu'elle était, demeura néanmoins sans réponse, jusqu'à ce que la mort vint le débarrasser de sa misérable existence.

Tels étaient ces précieux renseignements qui, selon Pétion, devaient décider de la paix ou de la guerre; nous nous attendons maintenant de sa part à une déclaration de guerre en forme, contre la France, pour venger l'affront qu'il a reçu dans la personne de son envoyé; ses espérances trompées, la guerre doit être décidée; cependant, d'après les nouvelles certaines que nous avons du Port-au-Prince, Pétion n'avait pas encore laissé transpirer aucune nouvelle sur ces précieux renseignements qui devaient, disait-il, *fixer les destins d'Hayti*. Hélas! que nous serions à plaindre, si nos destinées ne dépendaient que de la belle mission de ce Garbage! c'était bien la peine en vérité de crier si haut, de monter jusqu'aux nues, pour descendre si bas; de ramper dans la poussière, et de se vautrer dans la fange d'opprobre et d'ignominie, qui sont devenus les bases de toutes ses actions; si nous n'avions pas eu déjà des milliers de preuves comme Pétion s'est avili envers Dauxion Lavaysse, espion français, nous aurions eu peine à croire qu'il aurait pu autoriser son agent à faire

des propositions aussi déshonorantes à l'honneur national et aussi contraires aux intérêts du peuple haytien. Ce qui démontre encore l'odieux du caractère de Pétion, c'est que, tandis qu'il faisait faire ces démarches à Gand auprès de Sa Majesté Louis XVIII, il en faisait de pareilles à Paris auprès de Bonaparte. Les papiers français nous écrit-on de Londres, ont fait mention au commencement de Juillet de l'arrivée à Bordeaux de trois commissaires de Pétion, venant négocier avec le Gouvernement français; comme ces trois commissaires sont arrivés le 30 Juin, il est clair qu'ils ont parti d'Hayti que le 15 Mai, époque à laquelle on devait être instruit de l'arrivée de Bonaparte en France le 6 Mars; conséquemment ces agens venaient négocier avec Napoléon, probablement pour solliciter l'exécution du traité avec Tapiau, et cela pendant que Garbage faisait des propositions à Louis XVIII, c'est ce qui s'appelle avoir deux cordes à son arc, comme ce n'est que le 22 Juillet que Bordeaux a arboré la cocarde blanche, ces messieurs auront fait sans doute comme tant d'autres bonapartistes; ils auront eu les deux cocardes blanche et tricolore dans leurs poches, et l'auront arboré successivement suivant les circonstances.

Nous sommes aussi certains qu'immédiatement après le départ de Dauxion Lavaysse, Pétion avait envoyé plusieurs agens en France, un d'eux nommé Pradère, ex-colons français, négociant au Port au Prince, revint de France dans le courant de Mars dernier; après avoir touché aux îles du vent, il aborda à Jacmel avec un ramas de français, et delà il se rendit au Port-au-Prince auprès de Pétion, où il doit y être encore maintenant.

Il est facile de se convaincre, d'après tous ces faits, que Pétion persiste et poursuit sans relâche son plan favori, plan criminel d'assujettir la portion de la province de l'Ouest et du Sud, qui sont sous son influence, sous la domination française; obstacle insurmontable, peine, rebat, humiliation, rien ne peut le détourner de cet abominable projet; certes, d'après ce qui lui était arrivé avec Dauxion Lavaysse, si Pétion n'avait été que trompé, il se serait interdi toute idée de faire aucune démarche auprès du gouvernement français. Pétion pouvait-il ignorer les vues du Cabinet français à l'égard du peuple haytien? après avoir lu les instructions secrètes de Malouet à ses trois espions, et le désaveu même qu'en a fait S. M. Louis XVIII; devait-il encore tenter de faire des

nouvelles démarches qui le couvrent d'infamie et corroborent sa trahison envers le peuple haytien ?

C'est ainsi que Pétion s'est avili par la versatilité de sa conduite et son odieux caractère, ce français du nouveau monde, comme ses frères d'Europe, crie indifféremment : *Vive Louis XVIII ! ou Vive Bonaparte !*

Haytiens, mes frères, de portion de l'Ouest et du Sud, comment pouvez-vous souffrir un pareil homme à la tête de vos affaires ? Ne craignez-vous pas que par la mobilité de ses principes politiques, qu'il ne parvienne à déshonorer votre caractère moral, et à vous faire perdre cette belle réputation que vous avez si justement acquise par 26 ans de glorieux travaux ? Ne craignez-vous pas enfin, que vous ne finissiez comme lui et ses pareils, par vous avilir, en vous rendant le jouet et la risée des autres nations ?

Pétion voudrait vous imposer un odieux tribut pour dédommager les ex-colons nos oppresseurs ; et dans ses écrits, il a proposé d'accorder le commerce exclusif à la France !

Les hommes qui ne comptent pour rien l'honneur et la patrie, qui ne réfléchissent pas sur les conséquences politiques, l'injustice et la dégradation qui règnent au plus haut degré dans ses honteuses propositions, pourront les considérer de sang froid ; mais tout homme qui n'a point renoncé à l'honneur et à son pays, ne les verra qu'avec indignation et avec l'horreur qu'elles inspirent ! plus nous cherchons les causes qui ont pu porter Pétion à faire des démarches aussi impolitiques et déshonorantes, moins nous trouvons de raisons qui puissent le justifier, si ce n'est son attachement à la France et aux ex-colons ; en effet, sur quel fondement Pétion voudrait-il vous rendre les tributaires et les vassaux des ex-colons nos oppresseurs ? Ce n'est donc pas assez que vous ayez été leurs esclaves pendant des siècles entiers, et que vos sueurs et votre sang aient souvent coulé, mêlés ensemble pour engraisser cette caste orgueilleuse ? il faut encore que vous fassiez de nouveaux sacrifices pour dédommager ceux qui se disent innocemment vos maîtres, et qui ont fait des pertes qu'ils ont faites. Eh bien ! Pétion récapitule la masse énorme des richesses que nos ancêtres leur ont procurées pendant plus de 150 ans de travaux forcés sous le fouet des commandeurs ! Qu'il récapitule la somme de douleur et de torture qu'ils ont éprouvées de la part de ses protégés, il verra de quel côté doivent être les dédommagemens, s'il devait y en avoir ? Quelles sont donc les prétentions des ex-colons ? l'esclavage, cet usage barbare est-il un droit ? Si c'est celui du plus fort, sur le plus faible, ne sommes-nous pas aujourd'hui les plus forts ? Quel lien peut exister encore entre le maître et l'esclave qui a brisé ses fers ? Le gouvernement français n'avait-il pas proclamé la liberté ? N'a-t-il pas voulu sans aucun motif quelconque nous ravir ce plus précieux de tous les biens ? N'avons-nous pas expulsé nos oppresseurs de notre territoire par la force de nos armes ? Notre pays ne nous appartient-il pas par droit de justice et de conquête ? Pourquoi donc Pétion voudrait vous imposer un odieux tribut en faveur de ces vampires ? N'est-ce donc pas assez que nous ayons été abreuvés des injustices les plus tyranniques ; que des milliers de nos frères ont été sacrifiés sur les échafauds, les gibets, dans les flammes des bûchers, dévorés par des chiens, précipités dans les abîmes de la mer ? que Pétion se rappelle toutes ces horreurs [ et il doit bien s'en ressouvenir pour y avoir contribué ] il verra si une génération d'hommes libres depuis 26 ans, qui ne connaissent les ex-colons que par l'histoire de leurs crimes, et qui ont été les témoins et les victimes des atrocités des Leclerc et des Rochambeau ; il verra dis-je, si de pareils hommes consentent jamais à s'avilir, à renoncer aux fruits de leurs conquêtes et de leurs glorieux travaux, pour payer un honteux tribut à leurs oppresseurs.

Qui a pu donc, mes frères de portion de l'Ouest et du Sud, porter Pétion à se couvrir d'une éternelle infamie, et d'oser faire en votre nom ces odieuses propositions ? Quelle raison peut-il vous alléguer pour se justifier ? encore, si les ex-colons, corrigés par le malheur, avaient démontrés dans leurs écrits et dans leurs actions qu'ils étaient revenus de

leurs odieux préjugés et à des sentimens plus justes à notre égard, il pourrait se targuer du motif d'humanité, couvrir sa prédilection pour les ex-colons et son insigne lâcheté ! mais non, ils ne sont pas changés ! ce sont toujours les mêmes hommes ou plutôt les mêmes tigres ; ils ne changeront jamais, ils sont incorrigibles ! et leur rage, loin de diminuer, s'accroît de jour en jour. C'est dans l'instant même que ces odieux tyrans vous menaçaient de vous faire *traiter comme des sauvages malfaisans et traquer comme des nègres marrons*, qu'ils nous prodiguaient les épithètes d'esclaves revoltés ; c'est dans l'instant qu'ils écrivaient et qu'ils imprimaient à Paris sous les yeux de S. M. Très-Chrétienne, qu'il fallait que notre race fasse exterminée jusqu'aux enfans de l'âge de six ans, que Pétion consentait à vous rendre tributaires de ces monstres ! jamais, non jamais, la postérité ne croira à tant de scélératesse et de barbarie de la part des ex-colons, et d'infamie dont Pétion s'est rendu coupable, si le témoignage unanime des écrivains contemporains, ne lui attestait cette triste et déplorable vérité.

Pétion se propose d'accorder le commerce exclusif à la France !!!

Ainsi, suivant ce traître, la nation qui nous a constamment persécutés, celle qui n'a en vue et ne peut avoir d'autre pensée que de pouvoir nous réasservir ou de nous exterminer, jouirait à elle seule pour prix de ses injustices tyranniques de nos immenses ressources ? Désormais nous ne travaillerions que pour enrichir nos tyrans, et nous leur fournirions, encore des moyens et des verges pour nous fouetter ! et la grande, généreuse et magnanime nation britannique, à qui nous devons l'abolition de la traite, et qui nous a constamment aidés dans nos adversités, dont le pavillon glorieux flotte dans nos ports depuis douze ans, serait exclue selon Pétion, des avantages de notre commerce ! les américains, les allemands, les espagnols, les hollandais, les suédois, ces nations toutes amies qui ont constamment fait un commerce avec nous, en échangeant leurs marchandises, ces nations qui nous ont donné aucun sujet de plainte seraient exclus de notre commerce, pour favoriser exclusivement nos tyrans ; cet acte d'injustice, d'ingratitude et de folie, nous rendrait l'objet de leur mépris, et ce serait à juste raison.

Après vous avoir exposé tout l'odieux de ce commerce exclusif, nous allons vous démontrer quelles seraient les conséquences qui en résulteraient pour les intérêts du peuple haytien.

Le système colonial repose essentiellement sur deux bases. 1° l'esclavage, 2° le commerce exclusif. En accordant à la France une de ces bases ; vous seriez déjà à moitié esclaves, et bientôt vous le seriez tout à fait ; la concurrence qui existe dans votre marché serait nulle ; vos denrées tomberaient à vil prix ; vos tyrans vous feraient la loi ; la politique artificieuse de leur gouvernement, d'accord avec les intérêts de leur commerce, obligerait les négocians français de ne vous apporter que ces objets de luxe pour empoisonner et corrompre vos mœurs ; ils auraient le plus grand soin de prohiber l'importation dans le pays de tous les articles de guerre, pour vous priver, par la suite, d'armes et de munitions ; ils feraient tous leurs efforts pour éteindre en vous ce génie militaire et cette grande aptitude que vous avez pour les armes ; et enfin, par le séjour des négocians et des planteurs qui s'établiraient parmi vous, votre esprit national serait bientôt corrompu ; ils fomenteraient les passions ; ils allumeraient des haines, en se tenant toujours derrière le rideau [ comme ils ont toujours faits ] pour vous porter à vous entre détruire les uns par les autres ; il se formerait un parti puissant parmi vous ; les femmes, ce sexe faible et timide, je le dis à regret, mais malheureusement ce n'est que trop vrai, seraient bien vite gagnées par eux, et celles-ci gagneraient sans peine leurs parens et leurs amis, de manière qu'avec leurs intrigues et leur or, les vins de Bordeaux, les soieries de Lyon, et d'autres bagatelles, nos tyrans auraient bientôt consommé ce que quatre-vingt mille bayonnettes n'ont pu faire.

Méfiez-vous donc, haytiens mes frères, de ces hommes pervers qui vous parlent sans cesse de la France et des avantages de son commerce ( *qu'ils faisaient* ), disent-ils, *le bonheur des deux contrées* (1) qui vous vantent la bonté des étoffes de ses manufactures ; ces belles paroles sont autant de gouttes de miel dont ils dorment les bords de la coupe empoisonnée qu'ils vous présentent ; c'est autant de moyens et d'artifices qu'ils emploient pour vous entraîner dans une perte indubitable ; *ils commenceront*, disent-ils, *par aimer les marchandises, ensuite les personnes ; ils s'habitueront peu à peu au joug, et ils finiront par s'y attacher d'eux-mêmes entièrement.*

En vain, reconnaissant votre erreur et la faute impolitique et impardonnable que vous auriez faite, en favorisant et en admettant vos oppresseurs dans votre sein, vous voudriez revenir sur vos pas, il ne serait plus temps ; votre population corrompue, sans énergie, sans moyens de défenses, serait sans courage, sans force et sans vertu, vous verriez même encore sortir de votre sein des serpens, tels que les Pétion, Laplume, Bardet, David Trois, Larivière, L. Labelinaie, etc. qui prêteraient à vos tyrans, comme en 1802, leurs affreux ministères pour vous détruire ; abandonnés à vous-mêmes, les nations que vous auriez eu l'injustice d'exclure de votre commerce ne pourraient plus fréquenter vos ports sans violer les conditions de votre traité. Hé ! qui désormais voudrait venir au secours d'un peuple injuste et ingrat ; les philanthropes mêmes, nos bons amis, ne pourraient plus faire des vœux pour vous ; la patrie, la liberté, la gloire, n'existeraient plus pour vous ; le fruit de tant de sang et de sacrifice, le nom même d'haytien que vous portez serait anéanti pour jamais ! Vous seriez de nouveau esclaves ou exterminés. Voilà cependant, dans quel abîme de maux Pétion et ses partisans voudraient vous entraîner, si ces odieuses propositions étaient acceptées ; mais ce qui vous démontre que vous ne pourrez jamais rien obtenir de bon, de sage, de glorieux, de cet homme qui a usurpé la place qu'il occupe, c'est qu'il a offert aux nations beaucoup plus qu'il ne pouvait leur donner.

Je vous le demande, est-il à vous de Pétion d'exécuter les honteuses propositions qu'il a osé faire en votre nom ? Je réponds affirmativement pour vous, que cela lui est impossible. Heureusement pour lui que le cabinet français, très-peu instruit sur la situation du peuple d'Hayti, a rejeté ses offres, et voudrait obtenir des conditions encore plus humiliantes et plus désavantageuses ; heureusement, disons-nous, que ses offres ont été rejetées, et qu'il en est quitte pour s'être avili gratuitement, sans pouvoir exécuter ses affreux desseins ; car nous le répétons avec assurance, si ces propositions eussent été accueillies, lorsqu'il en serait venu à leur exécution, sa sécurité et son existence (2) auraient été grandement compromises, et nous n'aurons pas de peine à prouver cette grande vérité ; lorsque vous auriez vu, mes frères, descendre sur vos plages ces donaniers français, qui s'occuperaient à prélever le dixième de vos revenus, et que vous auriez reconnu parmi eux quelques-uns des complices des Leclerc, des Rochambeau et des Darbois, quelques-uns de ces ex-colons qui ont fait rôti, noyer, pendre, ou fait manger par des chiens vos parens et amis ; vous qui auriez à pleurer et à venger un père, une mère, un fils, une épouse, des enfans détruits par ces monstres ; de quel oeil les verriez-vous ? je vous vois courir aux armes et à la vengeance ; et dans ce conflit, le traître Pétion et ses adhérens auraient bientôt mordu la poussière.

Je viens de vous démontrer, au doigt et à l'œil, toute la scélératesse de Pétion, par ses démarches, ses intentions criminelles, sa politique absurde, vous pourrez donc juger de son entière incapacité ; tout son art consiste à ourdir des complots pour assassiner ses chefs ou les officiers sous ses ordres, pour vendre ses concitoyens aux blancs français ; cet homme d'un naturel lâche, faux et ambigueux, n'est à la lettre qu'un franc tartuffe, un archi-patelin, qui a su dans toutes les

(1) Lettre de Pétion à Dauxion Lavaysse, du 27 Novembre 1814.  
(2) Même lettre.

circumstances cacher sous de fausses apparences les intentions les plus criminelles; c'est sous le voile de cette monstrueuse hypocrisie, qu'il a usurpé cette réputation avec laquelle il a trompé les hommes crédules, et a entraîné des maux incalculables sur notre infortuné pays. Pétion, n'est ni l'éducateur, ni guerrier, ni politique, ce n'est qu'un lâche conspirateur, qui se fourvoie dans les intrigues et qui ne peut se maintenir qu'en tolérant les vices et le désordre; il ne s'occupe maintenant au Port-au-Prince, qu'à semer de faux bruits; d'inventer des nouvelles pour se maintenir, et empêcher cette grande et salutaire révolution qui se prépare dans le silence; il fait faire des marches et contre-marches aux troupes, celles de l'Ouest descendent dans le Sud, et celles du Sud remontent dans l'Ouest sous prétexte que nous devons l'attaquer au Port-au-Prince, tandis que le comte de Jérémie le presse dans le Sud; pendant ce temps, il fait occuper les emplois civils et militaires du Sud par les chefs du Port-au-Prince, et les chefs du Sud, les hommes marquans de cette partie, sont demandés au Port-au-Prince, où Pétion les tient dans l'exil et dans un état de nullité loin de leurs foyers. Pourquoi tous ces manèges, ces faux déplacemens des troupes et des chefs? c'est pour empêcher ces braves troupes du Sud de se joindre au comte de Jérémie qui leur tend les bras, et pour empêcher nos frères de l'Ouest qu'il a entraînés dans l'erreur de se jeter dans les bras du roi qui leur sont ouverts; ils les exile à Jacmel et ailleurs loin des lieux, où ils pourraient communiquer avec nous ou avec le comte de Jérémie. Je vous le repète, haytiens mes frères, ce n'est que par des calomnies et des mensonges, par des moyens pervers, ce n'est qu'en vous faisant agir contre vos vrais intérêts, que Pétion peut se maintenir dans son insigne usurpation; mais ces moyens éphémères ne peuvent être durables; il ne faut pour les renverser avec leur abominable auteur, que la sagesse constante, la bonté et la générosité du roi, notre bien aimé souverain. Plusieurs fois nous nous sommes fait cette question; n'y aurait-il pas moyen de terminer nos dissensions civiles sans effusion de sang? Ne pourrions-nous pas faire cesser et surmonter tous les obstacles qui s'opposent à notre réunion? Nous nous sommes dit: tous les peuples de la terre n'ont-ils pas éprouvés comme nous le fléau des guerres civiles? Eclairés par l'expérience et les malheurs, n'ont-ils pas toujours fini par s'entendre, s'embrasser comme des frères. Qui peut donc nous empêcher de parvenir à de semblables et heureux résultats? Ces moyens existent, ils sont dans nous mêmes!!

Pour parvenir à ce grand œuvre, il faut approfondir les causes de la guerre civile, en méditer les effets, combiner, discerner sagement tout ce qui est bon, nécessaire et juste pour en faire usage, et écarter soigneusement tout ce qui peut être nuisible et injuste; n'employer qu'un système libéral, sage et pacifique, le suivre avec constance, sans jamais se rebuter, ni s'en écarter; les obstacles qui paraissent d'abord insurmontables s'aplaniront peu à peu d'eux mêmes, notre réunion aura lieu; il ne faut pour y parvenir, que le vouloir et le désir sincèrement de part et d'autre. Eh! quel est l'haytien qui ne sente son cœur s'ouvrir à l'espérance de voir terminer nos dissensions et nos malheurs? Quel est l'haytien, qui ne se sente décidé à faire tous les sacrifices, et les plus grands efforts pour voir sa patrie heureuse, libre et triomphante?

Ces moyens de réunion, et de salut public, existent dans le grand caractère du Roi, dans son cœur généreux, dans la sagesse de son gouvernement; tous les obstacles qui s'opposent à notre réunion et au progrès du peuple haytien vers la civilisation, à son bonheur, à sa prospérité, à sa gloire, à sa

liberté et à son indépendance, proviennent de Pétion, qui est tombé dans le mépris et l'avilissement, par son caractère immoral et la versatilité de sa conduite et de son infâme trahison.

Or donc, pour faire cesser tous les obstacles qui s'opposent à notre réunion et à notre bonheur, il faut ôter la cause et vous ôterez l'effet; éloignés de votre sein Pétion, l'unique auteur de tous nos maux; tous les pères de famille, tous les haytiens qui veulent le salut, la prospérité et la gloire de leur pays y sont intéressés, et doivent se rallier à la cause du Roi, qui seul a les moyens et la volonté de faire le bonheur du peuple, si vous vous réunissez de cœur et d'esprit à nous, pour le seconder dans ses grandes intentions.

Nous le répétons; tous les moyens de salut, de gloire et de prospérité existent dans le grand caractère du Roi, dans son cœur généreux, dans sa détermination de faire le peuple haytien prendre rang parmi les nations, par ses vertus, les lois et la sagesse de son gouvernement; quelle preuve plus éclatante que Sa Majesté a donnée dans les circonstances les plus critiques; c'est au milieu des orages d'une guerre civile qu'elle nous a créé des institutions, donné des lois sages, relevé la religion, restauré les mœurs, établi l'ordre dans les différentes branches de l'administration de l'état; nous lui devons le bonheur et la tranquillité dont nous jouissons; cet état de prospérité qui va toujours en s'augmentant, sont les fruits de sa sagesse, de ses veilles et de ses travaux; lorsque l'on considère que le Roi a fait d'aussi grandes choses pour son pays, dans un temps malheureux, ayant eu à lutter sans cesse contre tous les obstacles; il est facile de juger et de se faire une juste idée de ce qu'il aurait fait dans un temps plus heureux! Combien il est coupable et criminel ce Pétion, d'avoir allumé le fléau de la guerre civile; sans cette calamité, sous le règne du Roi, Hayti eut étonné le monde! l'on eut vu chez un peuple nouveau, composé d'africains et leurs descendants récemment affranchis de la servitude la plus barbare, avilis, dégradés, assimilés à la brute; faire fleurir parmi eux l'agriculture, le commerce, la navigation, les arts et les sciences, dans le court espace d'un quinquante ans! Quel exemple nous eussions donné à nos détracteurs! Quelle gloire immortelle nous a été ravi par l'ambition désordonnée d'un seul homme!

Haytiens, mes frères, nous avons donné au monde, pendant trop long-temps; le spectacle affreux de nos dissensions civiles; nos malheurs ont réjoui le cœur de nos ennemis; et nos amis les philanthropes en gémissent; il est temps que nos dissensions cessent; un peuple de frères fait pour s'entre chérir et s'entr'aimer, qui a les mêmes intérêts et la même cause à défendre, ne peut rester plus long-temps divisé.

Le Roi a fait connaître par ses proclamations et adresses, quels étaient ses sentimens à l'égard des haytiens de portion de l'Ouest et du Sud; ses démarches paternelles prouvent que ses intentions sont d'éteindre nos guerres civiles sans effusion de sang, sa magnanimité, sa générosité et sa clémence ont confondu à jamais la perversité du caractère de Pétion; poussé au pied du mur, ce grand coupable, le seul et unique auteur de tous nos maux, aurait été vaincu par les bienfaits s'il en était susceptible; mais son âme fermée à tout sentiment humain s'est révoltée à l'idée des biens que la réunion aurait appelé sur nous; celui qui avait tout sacrifié, honneur, patrie pour devenir usurpateur; celui qui s'est nommé Président, trois ou quatre fois de suite; celui-là, disons-nous, qui n'ambitionne que la puissance souveraine, ne pouvait accepter des offres justes et généreuses qui l'auraient mis à sa véritable place.

Mais vous, mes frères de portion de l'Ouest et du Sud, qui n'avez pas les mêmes intentions criminelles de Pétion; pouvez-vous hésiter un seul instant sans prendre cette grande et salutaire résolution qui doit nous réunir à jamais? Pétion pour vous détourner de ce généreux dessein, invente des calomnies atroces et mensongères; tantôt il vous dit que les chefs qui reconnaîtront l'autorité législative ne seront pas maintenus dans les grades et

emplois qu'ils occupent maintenant, tandis que les intentions du Roi, les plus positives qu'il vous a fait connaître par ses proclamations et adresses, sont de ne déranger qui que ce soit de leurs fonctions; de maintenir tous les chefs civils, administratifs et militaires dans les places, grades et emplois qu'ils remplissent actuellement, et de leur décerner des titres et des récompenses, selon les lois et statuts du royaume; le Roi veut encore que personne ne soit inquiété sur ses opinions, sur ce qu'il aurait fait ou dit pendant la malheureuse guerre civile; Sa Majesté veut user d'une indulgence pleine et entière envers tous les haytiens, qu'elle considère comme des enfans qu'un instant d'égarement a éloigné de la maison paternelle.

Pétion vous parle sans cesse des réactions que vous pourriez craindre, la spoliation de vos propriétés; il insinue ses craintes et ses inquiétudes particulièrement aux hommes de couleur; ces assertions mensongères, ces contes ridicules, ne sont inventés par Pétion, que pour vous détourner de votre généreux dessein. Le Roi sage qui nous gouverne, qui n'a jamais manqué à sa parole, qui a toujours tenu religieusement à ses promesses; est-il capable de souiller son honneur et de ternir sa gloire, par une perfidie? le souverain qui n'a jamais trompé personne? Peut-il vous tromper, vous qui êtes ses enfans, méprisez donc, rejetez avec indignation ces infâmes calomnies, elles ne pouvaient être conçues que dans le cœur de Pétion, d'un assassin et d'un traître, capable de les exécuter.

Vous avez sous les yeux un exemple bien frappant de la fausseté des calomnies de Pétion, regardez ce qui se passe dans la province du Sud, vous en êtes les témoins. S. E. M. le comte de Jérémie, les majors généraux Basile Baillant et St-Louis Guillaume, le chevalier de Benoit Rau, colonel du régiment de Sans Soucy N°. 30, le chevalier de Hyacinte homme de couleur, colonel du régiment de Tiburon N°. 31; le chevalier de Dominique André, colonel du régiment de Cavaillon N°. 32; ces braves officiers défenseurs de la cause royale, qui est celle de la liberté et de l'indépendance; N'ont-ils pas été dignement récompensés de leur zèle, de leur fidélité, et des services qu'ils ont rendus à leur pays.

Les crimes de Pétion sont pour lui seul; lui seul en demeure chargé, et doit en supporter le châtement; le roi, n'a jamais distingué la couleur pour récompenser le mérite et les services. Noirs ou Jaunes, dès l'instant que vous êtes haytiens, vous êtes ses enfans, Sa Majesté a toujours répandue ses grâces et sa bienveillance sur tout également.

Pétion, n'a-t-il pas immolé les noirs et les jaunes indistinctement? les habitans de la province du Sud, doivent se rappeler de la manière barbare, dont ils ont été traité par Pétion, de la manière perfide qu'il a fait détruire le ministre Génin, les généraux Henry et Rigaud même; ses amis hommes de couleur comme lui; n'ont-ils pas périés victimes de sa scélératesse monstrueuse? Comment a-t-il traité les généraux Borgella, Francisque et Bergerac, etc. ne sont-ils pas dans l'exil ou ils végètent victimes de sa tyrannie?

Habitans de portion de l'Ouest et du Sud, mes frères, vous qui avez été plus particulièrement l'objet du mépris et de la haine de Pétion; ouvrez les yeux! prenez hardiment, et sans balancer, le parti qui s'ouvre devant vous! vos frères du Nord vous tendent les bras! Imités le bon exemple que vous donnent vos frères, ces braves compagnons du comte de Jérémie! Lèvez-vous! Déclarez-vous pour la cause du Roi! Faites vous mêmes cette grande et salutaire révolution qui doit nous réunir à jamais! vous aurez à vous seuls tout le mérite, l'honneur et la gloire de l'avoir entreprise! les honneurs et les récompenses vous attendent pour prix de vos services, et vous aurez la satisfaction d'avoir délivré votre patrie du plus terrible de tous les fléaux de la guerre civile!

# ORDONNANCE DU ROI, Portant Promotion de Chevaliers de Saint HENRY.

HENRY, par la grâce de Dieu et la Loi constitutionnelle de l'Etat, ROI D'HAYTI, etc. etc. à tous présens et à venir, SALUT.

Avons nommé et nommons, Chevaliers de notre Ordre royal et militaire de Saint HENRY, les Officiers ci-après ;

### M E S S I E U R S ,

- le baron de Vastey, secrétaire du Roi.
- le baron de Dessalines, colonel major des gardes haytiennes.
- le baron de Béliard, intendant des jardins, eaux et forêts.
- Saint-Louis Guillaume, major général, employé près le comte de Jérémie.
- Mars, colonel, idem.
- Etienne Bordeau, idem.
- Michel Louis, inspecteur aux revues.
- Joseph Léonel, lieutenant colonel, aide de camp du Roi.
- Lubin Philippeau, idem.
- Mouscardy, idem, intendant du palais.
- Calixte Augustin, idem.
- Rénac, lieutenant colonel, instructeur de Royale Artillerie.
- Christophe, sous-lieutenant en 2° de la 1<sup>re</sup> compagnie de Royale Artillerie.
- Pierre Titus, sous-lieutenant en 2° de la 2° compagnie des gardes-du corps.
- Bien-Ainé Guillaume, sous-lieutenant en 2° de la 1<sup>re</sup> comp<sup>te</sup> des cheveu légers du Roi.
- Néré Maréchal, major en 2° des gardes haytiennes.
- Guillaume Baptiste, capitaine en 1<sup>er</sup> de la 2° brigade des gardes haytiennes.
- Isidor Blaise, idem, de la 3° brigade idem.
- Jean Jonasse, capitaine en 1<sup>er</sup> de la 4<sup>de</sup> idem.
- Candia Sans-Souci, idem de la 5° idem.
- Janvier, idem, aide de camp du prince du Limbé.
- Charles Bernard, lieutenant colonel du premier régiment d'artillerie.
- Jean-François, idem, 2° bataillon 2° idem.
- Mars, idem, du 3° idem.
- Celestin Michel, idem du 2° bataillon du régiment du Roi, N° 1<sup>er</sup>.
- Joachim Nicolas, idem du 3° bataillon idem.
- Sévère François, idem du 1<sup>er</sup> bataillon du régim. de la Reine, N° 2.
- Jean-Baptiste Adrien, idem du 2° bataillon idem.
- Charles Boreaux, idem du 3° bataillon idem.
- Pierre-Paul Colin, colonel du régiment du Prince Royal, N° 4.
- Pierre-Jean-Baptiste, lieutenant colonel du 1<sup>er</sup> bataillon idem.
- Charles Philippe, idem du 2° bataillon idem.
- Pierre Louis Bigaille, idem du 3° bataillon idem.
- Joseph Perotte, idem du 2° bataillon du régiment du Cap-Henry, N° 6.
- Michel Laffleur, idem du 2° bataillon du régiment l'Artibonite, N° 7.
- Voltaire, idem du 3° bataillon idem.
- Enstache Damalé, idem du 2° bataillon du régiment de Saint-Marc, N° 8.
- Denis Luc, idem du 3° bataillon du régiment de Port-de-Paix, N° 9.
- Réné Mercure, idem du 1<sup>er</sup> bataillon du régiment des Gonaïves, N° 14.
- Abriean Phaéton, idem du 3° bataillon idem.
- Félix Alexandre, idem du 1<sup>er</sup> bataillon du régim. des Verrettes, N° 20.
- Jean-Pierre Colin, idem du 2° bataillon idem.
- Pierre-Louis Dauphin, idem du 1<sup>er</sup> bataillon du régiment du Limbé, N° 25.
- Jean Baptiste Lafrance, idem du 1<sup>er</sup> bataillon du régiment du Borgne, N° 26.
- Pierre Syndic, idem du 3° bataillon idem.
- Stanislas, idem du 3° bataillon du régiment du Trou, N° 28.
- Benoît Rau, colonel du régim. de Sans Souci, N° 30.

- Eugène, lieutenant colonel du 1<sup>er</sup> bataillon.
- Yacinthe, colonel du régiment de Tiburon, N° 31.
- Dominique André, colonel du régiment de Caillon, N° 32.
- Choisy, lieutenant colonel, du 1<sup>er</sup> bataillon idem.
- Mornet jeune, idem 1<sup>er</sup> escadron du régiment du Roi cavalerie, N° 1<sup>er</sup>.
- Jacques Bigaille, idem du 2° escadron idem.
- Pierre Celestin, idem du 1<sup>er</sup> escadron du régiment de la Reine cavalerie, N° 2.
- Vincent Louis, colonel, lieutenant de Roi à Saint Louis du Nord.
- Ignace, idem, à Terre-Neuve.
- Lubin, idem, au Limbé.
- Joseph Janitte, idem, au Gros-Morne.
- Olivier Pompée, lieutenant colonel, adjudant d'armes à la Citadelle Henry.
- Jean Ullisse, idem, lieut. de Roi au Port-Margot.
- Etienne Guillaume, idem, à Jean-Rabel.
- Crépin Toussaint, idem, au Môle.
- Guillaume Laffricain, idem, à la Marmelade.
- Noël Adonis, idem, au Dondon.
- Prophète Augustin, idem, au Trou.
- Michel Auguste, idem, adjudant d'armes au Cap-Henry.
- Pierre Adam, idem, commandant la Bande du Nord.
- Dossou, idem, à la Saline.
- Jean René, capitaine, lieutenant de Roi à la Plaine du Nord.
- Jean Cochet, commandant d'armes au Sourde.
- Etienne Gilot, lieuten. de Roi au Terrier-Rouge.
- Bouqueman, idem, d'Ennery.
- Julien Gillot, idem [ ci-devant aux Gardes Haytiennes. ]
- Lubin, colonel des Royal Dahomets de Jérémie.
- Laffricain, lieuten. colonel, idem, aux Verettes.
- Jean Chevrau, idem, Bas de l'Artibonite.
- Jean-Joseph Félix, idem, Haut de Saint-Marc.
- Casimir Noël, idem, des Gonaïves.
- Jean-Charles Duhard; idem, lieutenant de Roi à l'Artibonite.
- Jean-Baptiste Cézard, idem, des Royal Dahomets au Grand Cahos.
- Jean-François Codiau, capitaine, idem, à l'Acul des Pins.
- idem, de Sans-Souci.
- idem, de Port-de-Paix.
- Major Chulot, idem, lieut. de Roi à Bombarde. Donné au palais de Sans-Souci, le 28 Octobre 1815, l'an douze de l'indépendance, et de notre règne le cinquième.

### H E N R Y.

Par le Roi,

Le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,

### D E L I M O N A D E.

### B A T I M E N S Etrangers expédiés de ce Port depuis le 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'à ce jour.

- La goëlette américaine Fair American, cap. Towel, pour Alexandrie.
- Idem Eagle, cap. Danells, pour Richmond.
- Idem Lady Washington, capitaine Achworth, pour Wasinghton.
- Idem espagnole Aurora, capitaine Acosta, pour Saint Thomas.
- Le navire anglais Nelly, capitaine R. Ekin, pour Savannah.
- La goëlette américaine Niobe, cap. Blakwood, pour la Nouvelle-Orléans.
- Le brick anglais Dykes, capitaine Brown, pour Liverpool.
- Le bateau danois Aletas, cap. Lacroix, pour les Gonaïves.
- Idem américain Wild-Deer, cap. M'Farlan, pour Philadelphie.
- La goëlette anglaise Chance, cap. Phenix, pour Porte-Plate.
- Le navire idem Lord Cathcart, cap. Brown, pour Liverpool.
- Idem G. Harcourt, cap. Alkenson, pour Londres.

- Le briik américain Catherine, cap. Berket, pour Philadelphie.
- Le bateau danois Télégraphe, capit. Forsare pour Porte Plate.
- Le brick Fame, cap. Spolding, pour les Gonaïves.
- La goëlette espagnole Basondor, capit. Acusa, pour Monte-Christ.
- Le navire anglais John, cap. Th. Vaux, pour les Gonaïves.
- La goëlette espagnole Aurore, cap. Semmons, pour les Bermudes.
- Idem amér. Eagle, cap. Server, pour Baltimore.
- Le brick idem Luna, cap. Nash, pour Boston.
- La goëlette idem Rachel et Sally, cap. Pedrick, pour Philadelphie.
- Idem Thorn, cap. Kinlock, pour Charleston.
- Idem G<sup>l</sup> Taylor, cap. Forsith, pour Norfolk.
- Le bateau danois Aletas, capit. Lacroix, pour Saint-Thomas.
- Idem américain Alert, capitaine Taylor, pour Newburyport.
- Idem Jane, cap. Montgomery, pour Baltimore.
- Idem Washington, capitaine Folsom, pour Newburyport.
- Idem espagnole Rosala, capitaine Blaner, pour Porté Cavello.
- Idem amér. Rambier, cap. Graves, pour Boston.
- Idem Highflyer, cap. Patton, pour Baltimore.
- Le brick anglais Samuel, capitaine Leake, pour Londres.
- Le navire américain Carrier, cap. Barger, pour les Isles Turques.
- Le bat. idem Hector, cap. Horton, p<sup>r</sup> Harford.
- Le nav. angl. Esher, cap. M'Master, p<sup>r</sup> Londres.
- Le brick américain Ruby, cap. Boardman, pour Newburyport.
- Le brigantin idem Industry, cap. Scubery, pour Alexandrie.
- Le brick anglais Friend, cap. Ferguson, pour New York.
- La goëlette amér. Malvina, cap. Coakley, pour Washington.
- Le brigantin idem Pegasus, cap. W<sup>m</sup> C. Green, pour Newburyport.
- La goëlette idem Sally, cap. John Harper, pour Philadelphie.
- Idem espagnole Roza la Criolla, capitaine Dod pour Porte-Plate.
- Idem anglaise Chance, cap. J. L. Fenix, pour la Providence.
- Idem américaine Eugenie, capit. Danels, pour Baltimore.
- Idem danoise Speculator, cap. S. Seatiff, pour Saint-Thomas.
- Le bateau idem Nightingale, cap. Ch. M<sup>c</sup> Inter, pour Alexandrie.
- La goëlette idem Meriane, cap. Jn Dempsey, pour Salem (Etats-Unis.)
- Le brick idem Joseph Perkins, pour Cuba.
- La goëlette espagnole St Carlos, cap. Juan Ester, pour les Gonaïves.
- Idem américaine Rachelle et Sally, capit. Ch<sup>s</sup> Erven, pour Philadelphie.
- Le brick anglais W<sup>m</sup> Rathborn, capit. King, pour Liverpool.

### A V I S.

Il vient d'être imprimé séparément, par autorisation du gouvernement, la loi militaire et la loi de la culture, extraites du Code Henry, pour l'usage et la commodité des militaires et des habitans des campagnes; MM. les officiers et habitans qui voudront se procurer lesdites lois, sont invités de s'adresser à l'imprimerie royale; le prix de chaque exemplaire des susdites lois est de deux gourdins.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi,